



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	31 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 27 juin 2023

Date d'affichage : 27 juin 2023

SEANCE DU 10 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de St-Agoulin.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Saïd MOURTADA (Suppléant de David DESPAX), Nicole PEREZ, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Claude DENIER a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Jean-Luc LAQUENAIRE
Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Thierry SEGUIN a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, David DESPAX

Absents :

Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Catherine CUZIN, André DEMAY, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Pierre LYAN, Rémy PETOTON

Secrétaire de séance : Pascal LABBE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-96 : ECONOMIE - TRANSFERT DES RESEAUX DE LA ZAC DE JULLIAT-EST

Rapporteur : Marc CARRIAS

Cette délibération annule et remplace le délibération n°46 du conseil communautaire du 29 mars 2022.

La zone d'aménagement concerté (ZAC) à vocation économique de Julliat Est a été créée par délibération du conseil communautaire Nord Limagne du 7 avril 2015. La réalisation de cette ZAC a été concédée à la société d'équipement d'Auvergne, devenue « Assemblia » au travers d'un contrat conclu le 20 décembre 2016.

Cette ZAC prévoyait la réalisation d'un programme d'équipements publics, approuvé par délibération du conseil communautaire Plaine Limagne en date du 27 juin 2017.

Il est prévu que le transfert de propriété des réseaux s'effectue au fur et à mesure de la mise en service des tranches d'aménagement.

Les tranches 1 et 2 ont été réalisées et la remise des équipements publics a été constatée par procès-verbal en date du 3 mars 2021.

Ainsi, conformément au code général des collectivités locales, il convient désormais de procéder à la rétrocession des équipements publics aux gestionnaires de réseaux compétents, à savoir :

- Au syndicat mixte Sioule et Morge, s'agissant du réseau d'eau potable,
- Au syndicat intercommunal d'assainissement du Haut-Buron, s'agissant du réseau d'assainissement y compris la station de relevage et les ouvrages associés,
- A la commune d'Aigueperse, s'agissant de l'éclairage public de la tranche 1, des bouches à incendie et du réseau d'eaux pluviales.

Les transferts de propriété interviendront dans les conditions des conventions de transferts annexées à la présente délibération. La date d'effet des transferts est établie au 1^{er} janvier 2023.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

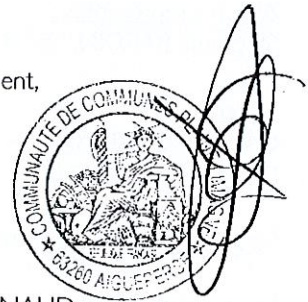
- d'approuver le transfert de propriété des équipements publics de la ZAC de Julliat Est :
 - au syndicat mixte Sioule et Morge, s'agissant du réseau d'eau potable,
 - au syndicat intercommunal d'assainissement du Haut-Buron, s'agissant du réseau d'assainissement y compris la station de relevage et les ouvrages associés,
 - à la commune d'Aigueperse, s'agissant de l'éclairage public de la tranche 1, des bouches à incendie et du réseau d'eaux pluviales.
- d'autoriser le président à signer les trois conventions de transfert de propriété.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le président,



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 17 juillet 2023

Le président,

